

# AVIS FSU

## CHSCTA 28/avril 2020

### **Rappel**

L'employeur est tenu de fournir le matériel de protection donc c'est au ministère et aux rectorats de fournir les équipements de protection. Des établissements ont fait des dons aux soignant-es, maintenant ils doivent se fournir à nouveau. Il n'est pas acceptable que les collectivités et le ministère ou les rectorats se renvoient la responsabilité d'achat du matériel de protection sanitaire.

### **Avis 1 :**

Le CHSCTA constate que les préconisations et recommandations du Conseil scientifique sont impossibles à mettre en œuvre. Les conditions sanitaires pour une ouverture en présentiel à partir du 11 mai ne sont absolument pas réunies, ni pour les personnels, ni pour les publics, ni pour les familles. En conséquence, le CHSCTA exige le report de l'ouverture des établissements scolaires, tant que l'épidémie n'aura pas été maîtrisée.

### **Avis 2 :**

Le CHSCTA demande la mise en place d'une politique massive de tests correspondant aux préconisations de l'OMS et de l'Académie de médecine, avec l'ouverture de la capacité réglementaire de prescription pour les personnels et les élèves symptomatiques ou à risque.

### **Avis 3 :**

Le CHSCTA demande la désinfection des écoles, services et établissements scolaires qui ont été fréquentés pendant la période de confinement.

### **Avis 4 :**

Le CHSCTA demande le renforcement des moyens humains nécessaires à la désinfection et au nettoyage régulier de tous les locaux et plus particulièrement des toilettes, du mobilier, du matériels pédagogiques (ordinateurs, machines, etc.) et à la mise en œuvre des mesures de distanciation sociale.

### **Avis 5 :**

Le CHSCTA demande une information claire et précise des obligations sanitaires et des droits des personnels.

Le CHSCTA demande que la formation des élèves et des personnels au port du masque, au lavage des mains et aux règles sanitaires à appliquer soit organisée dès l'arrivée dans l'établissement.

### **Avis 6 :**

Le CHSCTA demande la prise de température systématique de tous, à l'entrée des établissements et l'isolement puis le dépistage des personnes susceptibles d'être porteuses.

### **Avis 7 :**

Le CHSCTA demande la fourniture des matériels de protection (EPI, etc.) : gel hydroalcoolique, savons, essuie mains jetables, gants, lingettes de désinfection,

visières, masques grand public, masques chirurgicaux ou FFP2, etc. en quantité suffisante et à disposition, pour les agent-e-s et les élèves, adaptés à la situation de travail de chacun.

**Avis 8 :**

Le CHSCTA demande des garanties et des consignes strictes concernant la limitation des effectifs par groupes, dès le retour des élèves, conformément aux recommandations du Conseil scientifique.

**Avis 9 :**

Le CHSCTA demande la mise en place et le respect des mesures de distanciation sociale pour l'accueil des élèves dans les salles de classe conformément aux recommandations du Conseil scientifique. Le nombre d'élèves accueillis devra donc être adapté aux réalités de chaque salle et de chaque discipline.

**Avis 10 :**

Le CHSCTA demande la vérification du nombre de points d'eau afin d'établir le nombre maximum d'élèves pouvant être accueillis, conformément à la réglementation en vigueur, la présence de savons et essuie-mains jetables, la mise à disposition dans chaque salle et ateliers de produits désinfectants à disposition des élèves et des agents.

**Avis 11 :**

Le CHSCTA demande que la désinfection de tous les outils pédagogiques après chaque cours (claviers et souris, machines dans les ateliers, etc.) soit assurée.

**Avis 12 :**

Le CHSCTA demande la mise en place d'écrans transparents en plastique ou en verre interposés entre les agent-es et le public pour tous les postes de travail dédiés – même occasionnellement – à l'accueil ou au renseignement du public.

**Avis 13 :**

Le CHSCTA demande pour les personnels dont la santé ou la pathologie présentent des risques et pour les agent-es qui vivent avec des personnes vulnérables (ascendants, conjoints, etc.), le bénéfice des mesures de prudence et de protection, permettant notamment la non-présence sur le lieu de travail, le suivi médical et sanitaire approprié et le bénéfice d'ASA ou de télétravail lorsque c'est possible.

**Avis 14 :**

Le CHSCTA constate qu'au moment de rouvrir les établissements, il est inconcevable de demander un travail en présentiel et en distanciel. Cela sera vecteur de stress et augmentera les risques psycho-sociaux.

**Avis 15 :**

Les représentants des personnels constatent que cette réunion est organisée sans aucune proposition de protocole de déconfinement.

Les mesures de protection en milieu professionnel, et encore plus pour des espaces accueillant un grand nombre de personnes, doivent être pensées spécifiquement.

Pour le CHSCTA, l'élaboration du volet prévention des risques sanitaires du protocole académique doit faire l'objet d'une consultation étroite sur la base de documents préparatoires.

Le CHSCTA et les CHSCTD doit être réuni autant que de besoin jusqu'à ce que les consignes impératives strictes sous forme de protocole élaboré au niveau national, soient déclinées dans les services en impliquant à tous les niveaux les instances consultatives et particulièrement les CHSCT académiques.

**Avis 16 :**

Le CHSCTA demande que dans les EPLE, les représentant-es des personnels via les conseils d'administration et les conseils d'école soient associés à l'organisation et à la définition des modalités de la reprise.

**Avis 17 :**

Le CHSCTA demande que le document unique d'évaluation des risques (DUER) soit mis à jour au regard du risque nouveau et des modifications de l'organisation du travail.

**Avis 18 :**

Une fois le protocole sanitaire élaboré et mis en œuvre localement, le CHSCTA demande qu'en amont de l'accueil des élèves et à partir de la date de déconfinement, un temps de trois journées adapté à la gravité de la situation et aux spécificités de chaque établissement soit prévu avant tout retour d'activité des élèves.

Il s'agit de permettre aux équipes des communautés scolaires de bénéficier de temps pour :

- \* organiser l'accompagnement de celles et ceux (élèves, enseignants, personnel administratifs, etc.) qui en auront besoin ;
- \* réfléchir en équipe aux besoins et moyens indispensables à ce déconfinement, en termes d'organisation spatiale et temporelle, en termes d'équipements matériels et sanitaires, ou de renfort en personnel
- \* réorganiser les lieux avant l'arrivée des élèves ;
- \* prévoir le lien avec les familles afin d'expliquer comment le retour des élèves sera organisé.

Toute latitude devra être donnée aux équipes.

Les moyens devront se traduire notamment par des personnels en plus et non des heures supplémentaires à tous les niveaux.

**Avis 19 :**

Le CHSCTA demande que la prise de température, la désinfection ou le lavage des mains des personnels et élèves à l'arrivée dans l'établissement soit prévu.

Le CHSCTA demande que le nombre de personnels présents en même temps dans une même salle soit limité selon les recommandations du Conseil scientifique.

Le CHSCTA demande qu'un nombre maximal et impératif d'élèves en circulation soit fixé selon les critères du Conseil scientifique.

Le CHSCTA demande qu'un protocole sanitaire particulier pour certaines salles : disciplines professionnelles, arts appliqués, conduite, TP en sciences physique et chimie, vestiaires, salles d'EPS, gymnases, etc. soit mis en place.

Le CHSCTA demande que soit assuré le nettoyage et la désinfection systématique des toilettes après usage, le nettoyage et la désinfection plusieurs fois par jour des

couloirs et hall d'entrée : rampes, chaises, interrupteurs, poubelles, poignées de portes et fenêtres et des sols.

Le CHSCTA demande que la ventilation des salles soit régulièrement assurée.

Le CHSCTA demande qu'un certain nombre de nouveaux personnels soit embauchés afin de répondre aux exigences des contraintes sanitaires à mettre en œuvre.